

<p style="text-align: center;">REGLEMENT PARTICULIER CHAMPIONNAT INTERDEPARTEMENTAL - 16 ANS MASCULINS SAISON 2011-2012</p>
--

I - CATEGORIES D'ÂGE :

Ce championnat est ouvert aux jeunes joueurs nés en 1996, 1997, 1998 et 1999.

II - FORMULE DE L'EPREUVE :

↳ **1^{ère} phase -poules géographiques-** : 3 poules de 6 ou 7 équipes.

Poule A : USO NEVERS 2, HBC LA MACHINE, SUD NIVERNAIS DECIZE HB, SUD COTE D'OR 2, HBC CHATENOY-LE-ROYAL, HBC CHALON-SUR-SAONE 1, MACON HB 2 ;

Poule B : HBC PONTAILLER/MIREBEAU, CSIT GENLIS, E AUXONNAISE, HBC INTERCOMMUNAL DE LA SAONE, CSA SAONE ET BRESSE, HBC CHALON-SUR-SAONE 2, ADOC CUIDEAUX;

Poule C : US VILLENEUVE/YONNE, ASUC MIGENNES, AS CLAMECYCOISE, AVALLON HBC, HBC SEMUR-EN-AUXOIS 2, LA CHATILLONNAISE HB.

Poule A et B disputées en matchs aller et retours sur 14 dates pour 12 rencontres. Les dates retenues sont celles fixées par la dernière version du calendrier général masculin de la saison 2010-2011 : 19/20 novembre, 26/27 novembre, 10/11 décembre, 7/8 janvier, 14/15 janvier, 21/22 janvier, 28/29 janvier, 11/12 février, 17/18 mars, 24/25 mars, 31 mars/1^{er} avril, 14/15 avril, 12/13 mai et 19/20 mai.

Poule C disputée en matchs aller et retours sur 10 dates pour 10 rencontres. Les dates retenues sont les suivantes : 19/20 novembre, 26/27 novembre, 10/11 décembre, 7/8 janvier, 21/22 janvier, 11/12 février, 17/18 mars, 31 mars/1^{er} avril, 14/15 avril et 12/13 mai.

Pour les éventuelles demandes de report, les dates seront fixées, après accord des clubs, les week-ends encore disponibles au calendrier. Comme toujours en la circonstance, la décision finale revient à la Commission d'Organisation des Compétitions.

↳ **2^{ème} phase « finalités »** : à l'issue de la première phase, les vainqueurs des poules A, B et C disputeront fin mai le challenge de Bourgogne moins de 16 ans garçons sous forme d'un classique tournoi à 3.

III - ARBITRAGE : par des Jeunes Arbitres du club recevant.

III - GESTION DU CHAMPIONNAT : par le Comité de la Nièvre.

IV - FEUILLES DE MATCH ELECTRONIQUE :

Respecter l'ensemble des procédures imposées au club recevant suite à la mise en place des feuilles de match électroniques (FDME).

L'exportation de ces feuilles informatisées vers Gest'hand doit se faire avant 13 h 00 le dimanche ou dès la fin des rencontres pour les matchs disputés le dimanche après-midi.

V - TEMPS DE JEU - REGLES ADAPTEES :

Match de 2 x 25 minutes (pause de 10 minutes, 1 temps mort par période et par équipe, exclusions de 2 minutes)

Application des règles aménagées établies par l'E.T.R. et transmises en début de saison.

VI - TAILLE DU BALLON : Taille 2.

VII - MODALITES DE CLASSEMENT :

Selon la procédure habituelle rappelée dans le règlement général des épreuves régionales.

Le Comité de la Nièvre est chargé d'adresser dès réception de ce règlement le calendrier des rencontres